

Envoyé en préfecture le 26/01/2021

Reçu en préfecture le 26/01/2021

Affiché le

ID : 005-200083517-20210121-2021012101-DE

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 21 Janvier 2021**

**Délibération N° : 20210121-01**

**OBJET : Motion de soutien pour le maintien du train de nuit Paris-Briançon pour l'année 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 21 du mois de Janvier le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION : 14/01/2021**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13**

**Chrystelle CERUTTI – Philippe BOULET – Florent BUES – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Charles LACROIX – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER –**

**NOMBRE DE POUVOIRS : 1**

**Carine AUDIER-MERLE a donné pouvoir à Pauline ROUX.**

**NOMBRE DE VOTANTS : 14**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Chrystelle CERUTTI.**

Monsieur le Maire expose que le train de nuit quotidien Paris-Briançon constitue une véritable ligne de vie pour les habitants des Alpes du sud : la connexion directe avec Paris et le nord de l'Europe est essentielle pour les liens familiaux, l'accès à la formation, à l'emploi, à la culture, aux loisirs et contribue au dynamisme économique et touristique du territoire alpin.

Récemment suspendue pendant 3 mois par décision gouvernementale pour endiguer la pandémie de COVID-19, la circulation de ce train est annoncée comme remplacée par bus en 2021, pendant les 9 mois de travaux programmés sur la voie ferrée reliant Valence à Veynes. Or ce train peut, techniquement et réglementairement, être dévié par la ligne Cavaillon-Pertuis sans conséquence aucune sur son temps de parcours et sur les autres trains circulant sur l'itinéraire.

Seule la mauvaise volonté de la direction territoriale de SNCF Réseau semble à l'origine de ce refus, alors même que des trains de marchandises circulent quotidiennement entre Cavaillon et Pertuis, que des trains de pèlerins y ont circulé il n'y a pas si longtemps, ainsi que des trains détournés de la ligne Paris-Lyon-Marseille pour cause de travaux ou d'accident en 1993 et 2008.

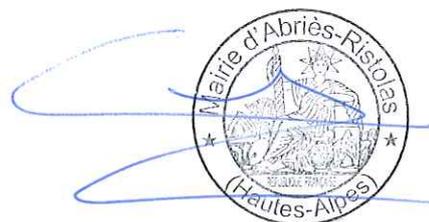
Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 14 voix pour,

**CONSIDERE** comme essentiel le maintien du service public de transport ferroviaire quotidien entre Paris et Briançon,

**DEMANDE** instamment à la SNCF et au Ministère des transports, autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire, de commander la mise en circulation du train de nuit Paris-Briançon pendant toute l'année 2021 en déviant sa circulation par la ligne Pertuis-Cavaillon.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*